L'appropriation de la réduction des risques et des dommages liée aux conduites addictives dans l'accompagnement social

2 jours, jeudi 20 mai et vendredi 21 mai 2021

Tarif adhérent : 435 € par inscrit
Tarif non adhérent : 565 € par inscrit

Contexte – objectifs

La réduction des risques et des dommages connait depuis les années 1980 de nombreuses et profondes évolutions qui bouleversent les stratégies d'accompagnement des personnes accueillies. Ce constat appelle à ce que les stratégies de réduction des risques et des dommages liés à la consommation de produits psychoactifs puissent s'envisager en tenant compte à la fois des nouveaux produits consommés et des usages qui leurs sont associés selon le contexte.

Objectifs
Permettre au personnel de l'accompagnement d'acquérir un langage commun et une conception partagée de la réduction des risques et des Dommages (RdRD) et de sa place dans le résidentiel et en ambulatoire.
Valoriser et partager des savoirs faire nouveaux en matière de réduction des risques et des Dommages.

Contenu

- **Histoire et philosophie de la Réduction des Risques**

Langage commun sur les drogues et bases en addictologie
Des représentations aux discours
Contexte et évolution du cadre légal

- **Les changements de paradigmes de la réduction des risques et des dommages (RdRD)**

Usages et modes de consommation
La RdRD appliquée selon le produit

- **Pour une RDRD intégrative**

Repenser nos pratiques
Modifier nos postures

Moyens et méthodes

Formation basée sur l'échange de pratiques à partir de situations concrètes, d'apports théoriques et méthodologiques.

Publics visés et prérequis : Directeurs, travailleurs sociaux, conseillers d'insertion professionnelle d'établissements souhaitant s'engager dans une démarche de réduction des risques et des dommages
Prérequis : aucun

Formateurs : Professionnels de l'association Tempo-Oppelia (CSAPA – CAARUD)

Durée : deux jours consécutifs
=> Sur la base de 7 heures de formation par jour

Lieu : FAS AURA, 63 rue Smith, 69002 Lyon, dans une salle équipée pour la formation (tableau, paperboard, vidéoprojecteur, tables et chaises…)

Evaluation des acquis : Questionnaire d'évaluation / Attestation de réalisation de la formation